



Renseignements sur les normes et modalités d'évaluation

Année scolaire 2024-2025

Formation préparatoire au travail 3^e année (590)

Régime pédagogique modifié



Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire ainsi qu'un rappel des communications officielles que vous recevrez.

Dates de remise de la communications et des bulletins	
1 ^{re} communication - écrite	Avant le 15 octobre
Étape 1 (20 %)	Avant le 20 novembre
Étape 2 (20 %)	Avant le 15 mars
Étape 3 (60 %)	Avant le 10 juillet

Communications écrites

La 1^{re} communication aura pour objectif de vous renseigner sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.

Bulletins d'étape

Tel que prescrit dans le Régime pédagogique modifié, toutes les compétences doivent être évaluées à chacune des 3 étapes.

	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Épreuve
Mathématique				
• Résoudre une situation-problème	☒	☒	☒	
• Utiliser un raisonnement mathématique	☒	☒	☒	
Français				
• Lire	☒	☒	☒	
• Écrire	☒	☒	☒	
• Communiquer oralement	☒	☒	☒	
Préparation au marché du travail				
• Cerner son profil personnel et professionnel	☒	☒	☒	
• Se donner une représentation du monde du travail	☒	☒	☒	
• Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle	☒	☒	☒	

	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Épreuve
Géographie	☒	☒	☒	
Histoire	☒	☒	☒	
Autonomie et participation sociale	☒	☒	☒	
Insertion professionnelle (stage)	☒	☒	☒	
Projet	☒	☒	☒	

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour communiquer avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Autres commentaires

L'une des compétences suivantes fera l'objet de commentaires inscrits dans le bulletin de l'étape :

Étape : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☒

☐ Exercer son jugement critique

☐ Savoir communiquer

☒ Organiser son travail

☐ Travailler en équipe

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.



Signature de la direction